Saint-Marcel
Commune de Saint-Marcel
Département de l'Eure
55 Route de Chambray
27950 SAINT-MARCEL

ARRETE N° 2026/102-RH

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Accès au grade d' **adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Le Maire de Saint Marcel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme CHERIK Marie-Claire, *adjoint administratif territorial principal de 2ème classe* *Echelon : **09*** ***par ancienneté***	1	**01/11/ 2026Favorable**
Mme FOUQUET Alexane, *adjoint administratif territorial principal de 2ème classe* *Echelon : **09*** ***par ancienneté***	2	**01/07/ 2026Favorable**

Total promouvables : 3
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 3

Total promus : 2
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Saint-Marcel, le 15 juillet 2026
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-MARCEL (27950)

Pieternella COLOMBE